

La justice espagnole classe une demande liée à la loi Helms-Burton



La Havane, 4 sept. (RHC).- La justice espagnole a donné l'ordre de classer une demande introduite par la famille Sánchez Gil contre le groupe hôtelier Melià.

C'est là le premier arrêt prononcé par un tribunal européen suite à l'activation du chapitre III de la loi étasunienne Helms-Burton visant à internationaliser le blocus de Cuba.

La partie plaignante prétendait argumenter sa demande sur la soi-disant exploitation illégale de plusieurs hôtels bâtis sur des terrains nationalisés peu après le triomphe de la Révolution cubaine.

La résolution dictée par le tribunal 24 de Palma pourrait faire l'objet de cassation mais en raison de motifs exposés par Melià, ce sera très difficile qu'elle puisse évoluer.



Radio Habana Cuba